



Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
Société de Gestion de l'Energie de Manantali
Société d'Exploitation de Manantali et Félou

N°AAO- -08-04-SEMAF SA/2022
FOURNITURE DE GROUPES ELECTROGENES

1. Dans le cadre de ses activités, la Direction Générale de la Société d'Exploitation de Manantali et Félou (SEMAF SA) lance un Appel d'offres pour la fourniture de deux groupes électrogènes de 1250 KVA et de 100 KVA.
2. La SEMAF SA sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises.
3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le manuel de procédures de la SEMAF.
4. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir de plus amples renseignements auprès de la Cellule de Passation des Marchés, sise à Manantali à l'adresse ci-après : Tél : 00 223 21 70 10 03, Fax : 00 223 21 70 10 02. E-mail : cpm@semaf-sogem.net et faire copie à dm@semaf-sogem.net tous les jours ouvrables de 8heures à 16 heures:30 minutes (U.T.C)
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande via l'adresse mail mentionnée ci-dessous contre un paiement non remboursable de **cinquante mille (50.000) FCFA** ou l'équivalent en toute autre monnaie librement convertible. Le paiement se fera par virement bancaire sur demande du candidat des coordonnées bancaires à l'adresse mail suivante cpm@semaf-sogem.net.
6. Un exemplaire du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) en version électronique sera disponible et peut être consulté gratuitement par les candidats qui le souhaitent à l'adresse susmentionnée.
7. Les exigences en matière de qualifications sont :
 - Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui, qu'il a exécuté **deux (02) marchés** similaires portant sur la fourniture d'équipements similaires au cours des **cinq dernières années** (2017, 2018, 2019, 2020 et 2021) dont le **montant est supérieur ou équivalent au double du montant de son offre** ; et ceci pour **chacun des 2 (deux) marchés à justifier** pour répondre à ce critère.
 - Le Candidat doit prouver la solidité financière de son entreprise. Pour cela il doit fournir les **états financiers certifiés pour les trois derniers exercices** ; il doit soumettre les **bilans vérifiés ou, autres états financiers acceptables pour les trois (03) dernières**



Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
Société de Gestion de l'Energie de Manantali
Société d'Exploitation de Manantali et Félou

années (2019, 2020 et 2021) démontrant la solvabilité actuelle et la rentabilité à long terme du Soumissionnaire.

NB : Les états financiers doivent être certifiés par un expert-comptable ou un cabinet agréé par une structure habilitée.

- Le soumissionnaire doit démontrer à la satisfaction du Maître d'Ouvrage qu'il dispose de liquidités et/ou de facilités de crédit auprès d'un établissement financier en fournissant une attestation de ligne de crédit.
8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : **soumission@semaf-sogem.net** au plus tard le **lundi 26 septembre 2022 à 10 heures 00 mn**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
- **NB : L'offre doit être sécurisée et le soumissionnaire doit envoyer dix-minutes avant l'heure d'ouverture le code d'accès. Une offre électronique qui n'est pas sécurisée entraîne le rejet de l'offre. Les offres physiques doivent aussi être transmises via DHL ou tout autre support approprié à l'adresse suivante : Direction générale de la SEMAF SA Hamdallaye ACI 2000, Immeuble Ibrahima DOLO , Tél : (00223) 89 95 39 95.**
9. Les offres seront ouvertes en ligne en présence des représentants des candidats présents. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de :
- **Trois millions (3 000 000) Francs CFA.**

Les garanties de soumission doivent émaner d'un organisme financier agréé par le ministère des Finances et elles devront rester valable vingt-huit (28) jours à compter de l'expiration de la durée de validité de l'offre.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

LE DIRECTEUR GENERAL

ABDOULAYE DIA